

**Question écrite de Monsieur Matthieu ROUVEYRE  
(reçue le 20 juin 2012 à 11h25)**

## Foyer Leydet

### QUESTION ECRITE

Concernant le Foyer Leydet

Monsieur le Maire,

Le Centre d'Accueil d'Urgence Leydet est actuellement concerné par un plan dit «d'humanisation» qui prévoit à terme la suppression de 88 places.

Nous approuvons le principe d'une restructuration permettant à la fois de mieux accueillir les bénéficiaires et de proposer aux agents des conditions de travail plus dignes. Toutefois Monsieur le Maire, vous engagez la suppression de places, sans compensation préalable et alors que plus de 500 personnes (dont 130 en moyenne contactent en vain le 115) dorment dans la rue à Bordeaux, faute d'accueil.

Le personnel du CAU Leydet lui-même souhaite que l'établissement évolue vers une prise en charge plus adaptée et bienveillante des personnes accueillies. C'est d'ailleurs ce même personnel qui a émis à plusieurs reprises la volonté que l'établissement évolue en ce sens.

Nous nous joignons aux agents de Leydet qui demandent dans leur quasi unanimité qu'un moratoire d'un an sur le plan de suppression des places soit prononcé et que la baisse de la capacité d'accueil n'intervienne pas avant que la compensation de celle-ci soit garantie.

Cette compensation doit être faite par l'ouverture d'autres places d'accueil en urgence, les dispositifs type Maison Relais ne répondant pas à la même problématique. La distinction est importante car nous parlons de lieux permettant un accueil en urgence et répondant à l'obligation légale d'inconditionnalité de l'accueil.

Au-delà des chiffres, il est nécessaire de garder à l'esprit qu'il s'agit de personnes en très grande difficulté, cumulant les handicaps, et pour qui le CAU Leydet demeure l'unique et le dernier refuge avant la rue.

Pouvez-vous Monsieur le Maire, nous indiquer votre position quant à ces demandes ?

**M. LE MAIRE.** -

Il y a deux questions écrites.

M. ROUVEYRE

**M. ROUVEYRE.** -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vais être rapide puisque le débat a eu lieu en début de Conseil.

La première question concerne le foyer Leydet. Nous l'avons rappelé, le plan dit d'humanisation va à terme prévoir la suppression de 88 places. Nous l'avons dit, nous approuvons le principe d'une requalification, mais nous disons toutefois que cette suppression est engagée alors même qu'il n'y a aucune compensation et qu'on a déjà beaucoup de personnes qui dorment dans la rue chaque soir.

Le personnel de Leydet lui-même soutient l'établissement. Il souhaite évidemment que les personnes accueillies le soient dans de meilleures conditions.

C'est d'ailleurs ce même personnel qui a émis à plusieurs reprises la volonté que l'établissement évolue en ce sens.

Nous nous joignons donc aux agents qui, je le rappelle, sont pour 90% signataires d'une demande de moratoire - ce sont les termes de leur demande - un moratoire d'un an sur le plan de suppression des places et enfin que la baisse de la capacité d'accueil n'intervienne pas avant la compensation de celle-ci.

Cette compensation, nous l'avons dit tout à l'heure, doit être faite par l'ouverture d'autres places d'accueil en urgence ; et évidemment, nous le répétons, les dispositifs type Maisons Relais, même s'ils peuvent se justifier à certains endroits, ne répondent pas à la même problématique.

Important. Au-delà des chiffres il est nécessaire de garder à l'esprit qu'il s'agit de personnes en très grande difficulté cumulant les handicaps, et pour qui le CAU Leydet demeure l'unique et le dernier refuge avant la rue.

Pouvez-vous, Monsieur le Maire, accepter ce moratoire ?

J'entendais tout à l'heure Mme SIARRI qui disait qu'on ne connaissait pas le dossier. 90% du personnel le connaît très bien pour y travailler quotidiennement.

Peut-être, puisque vous avez dit à l'instant que dans la vie il ne faut pas s'entêter, vous pourriez l'appliquer à vous-même et être d'accord avec ce moratoire.

**M. LE MAIRE.** -

Merci de votre politesse comme d'habitude. Je vous renvoie le compliment. Vous pourriez aussi ne pas vous entêter dans vos demandes lorsqu'on y a déjà répondu. Le débat a eu lieu, et nous avons indiqué, aussi bien Mme FAYET, Mme SIARRI, que moi-même qu'un moratoire serait la pire des solutions. Donc la réponse a déjà été apportée à cette question.